



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS CSN DES AUTOBUS TRANSCOBEC RENOUVELLENT LEUR CONVENTION COLLECTIVE

St-Jérôme, le 2 avril 2008 – C'est le 25 mars dernier que les travailleuses et travailleurs CSN des autobus Transcobec CSN ont procédé à la signature de leur convention collective. Réunis en assemblée générale le 10 février dernier, les membres du syndicat des travailleurs et travailleuses de Transcobec-CSN ont accepté l'entente de principe intervenue le 25 janvier 2008, dans une proportion de 98 %.

C'est au mois d'avril 2007 que le syndicat a entamé sa négociation. 14 rencontres ont été nécessaires pour que le syndicat et l'employeur en arrivent à une entente de principe.

Au chapitre des gains, les travailleuses et travailleurs obtiennent entre autres :

- 3 jours de congé pour maladie monnayable à chaque année.
- L'obtention d'une cinquième semaine de vacances payée après 18 ans d'ancienneté.
- Une réduction d'une année des échelons de l'échelle salariale permettant le passage à un échelon supérieur plus rapidement ce qui représente pour certains chauffeurs de circuit urbain une augmentation de salaire de 7 %.
- Des ajustements de salaire de 3.88 % pour les chauffeurs circuits scolaires rétroactivement au 1er juillet 2007 pour la première année et augmenté pour l'équivalent du même pourcentage d'indexation que celui établi par le MELS (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) pour les années subséquentes.
- Le salaire des chauffeurs de circuit urbain est majoré de 2 % rétroactivement au 1er septembre 2007
- Une clause ayant pour effet de garantir que toutes sommes additionnelles versées au contrat de base du transport scolaire de l'employeur seront automatiquement ajoutées aux salaires des chauffeurs syndiqués dans la même proportion.

« - C'est une belle victoire pour nos membres. Nous devons maintenant concentrer nos énergies à mener notre bataille auprès du gouvernement pour la reconnaissance de notre métier. Nous devons rester solidaires afin que le gouvernement injecte de l'argent "neuf" à chaque année qui servira à l'amélioration continue des conditions de travail des chauffeurs d'autobus et aussi qui favorisera la mise sur pied de la politique nationale de discipline dans le transport scolaire » déclare, Monsieur Yves Richer Président du Syndicat et membre de l'exécutif du secteur transport scolaire de la Fédération des employées et employés de services publics – CSN (FEESP-CSN).

En effet, c'est après avoir convaincu le gouvernement d'attribuer des enveloppes budgétaires fermées aux transporteurs scolaires que les syndicats du secteur du transport scolaire de la FEESP-CSN mènent depuis l'automne dernier une lutte sans merci avec le gouvernement du Québec sur ces deux aspects majeurs : 15 millions de dollars annuels d'argent « neuf » attribué au transport scolaire et la mise sur pied d'une politique de discipline nationale à l'intérieur des autobus scolaires assurant ainsi une responsabilisation du gouvernement, des propriétaires de compagnie de transport et des établissements scolaires sur cette question.

La nouvelle convention collective des travailleuses et travailleurs de Transcobec prend fin le 30 juin 2010, ce qui permet aux syndicats de s'arrimer aux échéances des autres conventions collectives de la majorité des autres syndicats du secteur transport scolaire de la Fédération des employées et employés de services publics – CSN (FEESP-CSN).

Le syndicat des travailleurs et travailleuses de Transcobec-CSN, représente près de 119 chauffeurs d'autobus scolaire et de circuit urbain affiliés à la FEESP-CSN et au Conseil Central des Laurentides CSN, qui représentent près de 15 000 membres répartis dans 90 syndicats de la région des Laurentides.

- 30 -

Pour diffusion immédiate
Source : Conseil Central des Laurentides CSN

Pour information : Yves Richer,
Président du syndicat
(450) 438-0545